



## **Soutien aux éleveurs de porcs gaumais pour relancer la filière en zone touchée par la Peste Porcine Africaine**

Ce lundi 25 janvier 2021, les éleveurs qui avaient dû faire abattre leurs porcs de manière préventive en 2018 suite à l'apparition de la Peste Porcine Africaine (PPA) en Gaume pourront reprendre leurs activités. Cette décision fait suite à la récupération du statut indemne de PPA de la Belgique tant par la Commission européenne que par l'Organisme international de santé animale fin 2020.

Cette décision positive risquait de se traduire par la fin abrupte des aides wallonnes versées trimestriellement au secteur porcin touché par cette crise. Sur proposition de la Ministre de la Forêt en charge de la gestion de la PPA, Céline Tellier, et du Vice-président et Ministre de l'Agriculture, Willy Borsus, le Gouvernement de Wallonie a jugé essentiel de veiller à la continuité de l'accompagnement durant une période transitoire et a décidé de prolonger le régime d'aides afin d'accompagner le secteur dans sa reprise d'activités.

Les 25 producteurs concernés pourront ainsi bénéficier de l'aide actuellement versée pour l'intégralité du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et non d'une aide réduite aux 25 premiers jours de janvier au cours desquels l'interdiction était en vigueur.

Ils bénéficieront ensuite à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 et comme prévu par l'arrêté, d'une aide « à la reprise » pendant une période de 6 mois pour les éleveurs engraisseurs et de 12 mois pour les éleveurs naisseurs engraisseurs. Cette prolongation permettra aux éleveurs de relancer une production de porcs générant suffisamment de revenus, ce qui ne se fait pas du jour au lendemain.

Pour obtenir cette indemnité, chaque producteur devra entre autres apporter la preuve que son exploitation a bien été relancée et donc repeuplée au cours de la période de reprise. Un courrier leur sera adressé personnellement et un accompagnement technique leur sera proposé.

Pour le Ministre Borsus : *« La reprise des activités est une bonne nouvelle pour le secteur porcin qui a fait preuve de patience et d'abnégation jusqu'ici. J'espère que la prolongation de ces aides permettra aux 25 éleveurs gaumais concernés de revenir le plus vite possible à une situation économique viable. »*.

De son côté la Ministre Tellier remercie les éleveurs de porcs pour leurs efforts. *« La région touchée par la peste porcine africaine reste sous surveillance mais la reprise de l'activité des éleveurs de porcs et l'allègement des mesures de biosécurité permettent d'entrevoir des jours meilleurs. Personne ne sera oublié : parallèlement à ces aides aux éleveurs, je poursuis le dialogue avec les exploitants et propriétaires forestiers afin d'aboutir d'ici mars à un régime d'aide complémentaire aux aides décidées par le précédent Gouvernement »*.

---

### **CONTACT PRESSE :**

**Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS**

0477/38.45.01 – [pauline.bievez@gov.wallonie.be](mailto:pauline.bievez@gov.wallonie.be)

**Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline TELLIER**

0499/20.70.16 – [nathalie.guilmin@gov.wallonie.be](mailto:nathalie.guilmin@gov.wallonie.be)